

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAE 279 Animations de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville (4e) - fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris au titre des activités commerciales.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'appliquer une tarification spécifique d'occupation du domaine public pour les chalets de vente installés à l'occasion des animations de Noël sur le parvis de l'Hôtel de Ville (4e).

Vu l'avis du conseil du 4e arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia Polski, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à appliquer un montant de redevance spécifique d'occupation du domaine public au titre des chalets de vente installés sur le parvis de l'Hôtel de Ville du 14 décembre 2018 au 6 janvier 2019 à l'occasion des animations de Noël.

Article 2 : La recette correspondante sera constatée sur le chapitre 70, nature 70 321, rubrique 91 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018 et exercice suivant si besoin.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO